

منظمة الأغذية والزراعة للأمم المتحدة

联合国粮食及组织

Food and Agriculture Organization of the United Nations Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture Продовольственная и сельскохозяйственная организация Объединенных Наций Organización de las Naciones Unidas para la Agricultura y la Alimentación

COMITÉ DE L'AGRICULTURE

Vingt-deuxième session

Rome, 16 – 19 juin 2009

NÉGOCIATIONS SUR LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES À LA CONFÉRENCE DE COPENHAGUE ET AU-DELÀ

1. Cette note extrait des résultats de la quinzième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC), qui s'est tenue à Copenhague du 7 au 18 décembre 2009, et des développements ultérieurs les points qui intéressent la FAO, pour en analyser brièvement les implications sur les activités de l'Organisation en 2010.

Résultats de Copenhague

Accord de Copenhague

- 2. La conférence de Copenhague n'a pas abouti à un accord juridiquement contraignant fondé sur les travaux des deux groupes de travail spéciaux créés à Bali le Groupe de travail spécial de l'action concertée à long terme au titre de la Convention et le Groupe de travail spécial des nouveaux engagements des Parties visées à l'annexe I au titre du Protocole de Kyoto. Au lieu de cela, c'est une déclaration politique, l'Accord de Copenhague¹, qui a été présentée au dernier moment et dont la Conférence des Parties a pris note. L'Accord met en exergue la réduction des émissions résultant du déboisement et de la dégradation des forêts, mais l'agriculture et la sécurité alimentaire n'y sont pas mentionnées.
- 3. Les principaux points de l'Accord de Copenhague sont présentés ci-après.

Réduction des émissions

 Les parties ont souligné leur ferme volonté politique de lutter contre les changements climatiques conformément aux principes et les dispositions de la Convention et sont

¹ http://unfccc.int/files/meetings/cop_15/application/pdf/cop15_cph_auv.pdf

Le tirage du présent document est limité pour réduire au maximum l'impact des méthodes de travail de la FAO sur l'environnement et contribuer à la neutralité climatique. Les délégués et observateurs sont priés d'apporter leur exemplaire personnel en séance et de ne pas demander de copies supplémentaires.

La plupart des documents de réunion de la FAO sont disponibles sur l'Internet, à l'adresse www.fao.org

2 COAG/2010/Inf.7

convenues qu'une forte diminution des émissions mondiales s'avérait indispensable pour que la hausse de la température de la planète reste inférieure à 2 °C.

Elles ont reconnu qu'il faudrait plus de temps aux pays en développement pour atteindre le pic des émissions et ont rappelé que le développement social et économique et l'élimination de la pauvreté étaient les priorités premières et essentielles de ces pays et qu'une stratégie de développement à faible taux d'émission était indispensable pour conférer à celui-ci un caractère durable.

Adaptation

Les parties ont insisté sur la nécessité de mettre en place un programme global d'adaptation comprenant un appui international et ont estimé que les pays développés devaient prévoir des ressources financières adéquates, prévisibles et pérennes, des technologies et un renforcement des capacités à l'appui de la mise en œuvre de mesures d'adaptation (propres à réduire la vulnérabilité et à accroître la résilience) dans les pays en développement (notamment les pays les moins avancés, les petits États insulaires en développement et les pays d'Afrique).

Atténuation

- Les parties visées à l'annexe I se sont engagées à réaliser, individuellement ou conjointement, les objectifs chiffrés fixés pour 2020 en matière d'émissions pour l'ensemble de l'économie (objectifs qu'elles doivent soumettre au secrétariat d'ici au 31 janvier 2010 sous la forme indiquée à l'appendice I de l'Accord). Les réductions opérées et les moyens de financement fournis par les pays développés seront mesurés, notifiés et vérifiés.
- Les Parties non visées à l'annexe I de la Convention appliqueront des mesures d'atténuation, notamment celles qu'elles doivent soumettre au secrétariat de la CCNUCC d'ici au 31 janvier 2010 sous la forme indiquée à l'appendice II de l'Accord. Les pays les moins avancés et les petits États insulaires en développement peuvent prendre des mesures de leur propre initiative et avec un appui. Les mesures d'atténuation prises ultérieurement et envisagées par les Parties non visées à l'annexe I, y compris les rapports nationaux d'inventaire, seront annoncées dans des communications nationales. Les mesures d'atténuation appropriées au niveau national pour lesquelles un appui international est sollicité seront consignées dans un registre et seront mesurées, notifiées et vérifiées au niveau international conformément aux lignes directrices adoptées par la Conférence des Parties.

REDD-plus

Les parties ont reconnu combien il était crucial de réduire les émissions résultant du déboisement et de la dégradation des forêts et de renforcer les absorptions d'émissions de gaz à effet de serre par les forêts, et se sont accordées sur la nécessité de prévoir des incitations positives en faveur de telles mesures par la mise en place immédiate d'un mécanisme, comprenant l'initiative REDD-plus, qui permette de mobiliser des ressources financières auprès des pays développés.

Financement

Un financement accru, nouveau et additionnel, prévisible et adéquat ainsi qu'un meilleur accès à celui-ci devraient être fournis aux pays en développement. L'engagement collectif des pays développés consiste à fournir des ressources nouvelles et additionnelles, englobant le secteur forestier et des apports d'investissements par les institutions internationales, de l'ordre de 30 milliards USD pour la période 2010-2012 (démarrage rapide), en les répartissant de manière équilibrée entre l'adaptation et l'atténuation. Dans l'optique de mesures concrètes d'atténuation et d'une mise en œuvre transparente, les pays développés ont adhéré à l'objectif consistant à mobiliser 100 milliards USD (fonds publics et privés) par an d'ici à 2020. De nouveaux moyens de financement multilatéraux en faveur de l'adaptation seront fournis par le biais de

COAG/2010/Inf.7 3

dispositifs financiers efficaces et rationnels, assortis d'une structure de gouvernance prévoyant une représentation égale des pays développés et des pays en développement. Une part appréciable de ce financement devrait être acheminée par l'intermédiaire du Fonds vert pour le climat lancé à Copenhague.

Mécanismes institutionnels

- Groupe de haut niveau constitué sous la direction de la Conférence des Parties, à laquelle il devra rendre compte, pour étudier la contribution des sources possibles de recettes.
- Fonds vert pour le climat de Copenhague devant être constitué en tant qu'entité chargée d'assurer le fonctionnement du mécanisme financier de la Convention pour soutenir des projets, des programmes, des politiques et d'autres activités dans les pays en développement, concernant l'atténuation, y compris l'initiative REDD-plus, l'adaptation, le renforcement des capacités et la mise au point et le transfert de technologies.
- Mécanisme technologique chargé d'accélérer la mise au point et le transfert de technologies à l'appui de mesures d'adaptation et d'atténuation.
- Évaluation de la mise en œuvre de l'Accord d'ici à 2015.
- 4. Après examen des résultats des travaux des groupes de travail spéciaux, il a été décidé, lors de la quinzième session de la Conférence des Parties et de la cinquième session de la Conférence des Parties agissant comme réunion des Parties au Protocole de Kyoto, de prolonger le mandat de ces groupes afin de leur permettre de poursuivre leurs travaux en vue d'en présenter les résultats à la Conférence des Parties, pour qu'elle les adopte à sa seizième session à Mexico.
- 5. Les négociations courant 2010 pourront ainsi s'appuyer à la fois sur l'Accord de Copenhague et sur les études des textes des groupes de travail spéciaux.

L'agriculture à Copenhague

Texte de négociation

Lors des discussions sur le climat qui se sont tenues à Bangkok du 28 septembre au 5 octobre 2009, un groupe de rédaction a été spécialement créé pour négocier un texte sur les «Démarches sectorielles et mesures par secteur concertées» visant l'atténuation. Les secteurs de l'agriculture et des transports ont été au centre des travaux de ce groupe de rédaction, jusqu'à la création d'un groupe distinct sur l'agriculture. Le texte sur l'agriculture contenait encore un nombre considérable de points en discussion lorsque les travaux du Groupe de travail spécial de l'action concertée à long terme au titre de la Convention ont pris fin le 15 décembre. Un groupe de négociateurs a continué à se réunir de manière informelle et à travailler sur le texte au cours de la réunion de haut niveau de la Conférence. Les points en discussion ont presque tous été traités, et la création d'un programme de travail sur l'agriculture pour l'Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique de la Conférence des Parties de la CCNUCC n'a soulevé aucune objection. Un programme de ce type pouvait favoriser des discussions de fond sur la manière de mettre en œuvre et d'appuyer des mesures d'atténuation dans l'agriculture et des synergies entre atténuation et adaptation. Cela étant, aucune mesure formelle n'a été prise à partir de ce texte à Copenhague et le texte officiel mis sur la table a été un document antérieur, annexé au rapport de la huitième session du Groupe de travail spécial de l'action concertée à long terme au titre de la Convention (document FCCC/AWGLCA/2009/17).

Activités menées en parallèle de la Conférence de Copenhague dans les domaines de l'agriculture et de la sécurité alimentaire

7. Parmi ces activités clés, on peut citer l'initiative de la FAO d'unification des mesures et des engagements pris pour relever les défis des changements climatiques et de la sécurité alimentaire, la Journée de l'agriculture et la Journée de la forêt. Ultérieurement, une manifestation parallèle conjointe de la FAO, du GCRAI, du FIDA et de la Banque mondiale a relié ces trois événements et explicité des messages concertés, qui ont été rassemblés dans une

4 COAG/2010/Inf.7

déclaration commune. Ces initiatives, qui ont vu des organisations internationales dans le domaine de l'agriculture parler d'une seule voix et renforcer leurs futures occasions de coopération, ont eu pour principal effet de braquer les projecteurs sur les possibilités qu'offre le secteur agricole en matière d'adaptation et d'atténuation. La manifestation parallèle de la FAO a été organisée en collaboration avec le Ministère danois de l'Agriculture et le FIDA, avec pour leitmotiv commun, dont se sont fait écho le Ministère de l'agriculture des États-Unis, le Ministère de l'agriculture du Danemark, le Directeur général de la FAO, le Président de la Fédération internationale des producteurs agricoles et le Directeur de l'Institut national de recherche spatiale brésilien (INPE): les questions de sécurité alimentaire et de changement climatique sont intrinsèquement liées dans le secteur agricole et devront être abordées ensemble pour être traitées efficacement. Ce même message a été repris lors de la Journée de l'agriculture et de la manifestation parallèle conjointe.

8. Une liste plus détaillée des contributions de la FAO aux négociations est fournie à l'adresse http://www.fao.org/forestry/foris/data/nrc/FAOactivities-supporting-the-climate-change-negotiations.pdf.

Développements depuis Copenhague

L'agriculture dans les communications des parties en réponse à l'Accord de Copenhague

- 9. Suite à l'appel à communications avant le 31 janvier 2010 inclus dans l'Accord de Copenhague (voir la première partie ci-dessus), un certain nombre de pays ont répondu² en fournissant au secrétariat de la CCNUCC des informations sur les objectifs et mesures qu'ils proposaient. Des analyses ont été réalisées, notamment concernant les objectifs de l'annexe I et leurs implications pour limiter la hausse de la température à moins de 2 °C. La comparabilité de ces objectifs a également été évaluée. La plupart de ces analyses³ s'accordent sur le fait que les objectifs communiqués jusqu'ici ne suffiront pas à contenir l'augmentation de la température audessous de 2 °C, même si on inclut les engagements des pays en développement. Les années de base retenues, de même que l'inclusion/exclusion de l'utilisation des terres, du changement d'affectation des terres et de la foresterie (UTCATF), ont des implications sur la comparabilité.
- 10. Parmi les pays développés, deux seulement ont expliqué que leurs engagements de réduction des émissions étaient fondés sur l'hypothèse de l'approbation d'un ensemble de règles UTCATF efficaces. Sur les 35 communications reçues des pays en développement, huit ne sont pas sectorielles et 15 indiquent que le pays envisage de prendre des mesures d'atténuation dans le domaine agricole (le document http://www.fao.org/forestry/foris/data/nrc/InfoNote_PostCOP15_FAO.pdf fournit un exposé d'ensemble et le détail des mesures agricoles d'atténuation). Même si de nombreuses Parties non visées à l'annexe I n'ont pas répondu, une partie non négligeable des communications ont été reçues à ce jour. Les déclarations qui comprennent des mesures dans le secteur agricole dénotent des capacités, situations et perspectives nationales différentes.
- 11. Les mesures proposées incluent une meilleure utilisation des résidus de récolte, des pratiques d'atténuation liées aux terres arables, des projets carbone dans la foresterie et l'agriculture, la remise en état des herbages, la production de cultures fourragères, l'introduction de techniques mixtes d'irrigation et de fertilisation afin d'augmenter l'efficience de l'apport d'engrais, et l'adoption de la récupération du méthane dans les élevages de bétail et de volaille. Un autre pays a souligné le manque d'analyses de la réduction mondiale des émissions de gaz à effet de serre dans le secteur agricole et choisi en conséquence, dans son plan d'action, de

² Au 12 avril 2010, 14 des parties visées à l'annexe I, ainsi que les 27 pays membres de l'UE et 35 pays non visés à l'annexe I avaient répondu. Voir http://unfccc.int/home/items/5262.php.

³ Ecofys; Institut des ressources mondiales (WRI); Climate Analytics; PricewaterhouseCoopers et autres.

COAG/2010/Inf.7 5

privilégier cet objectif et de prendre des mesures de renforcement des capacités et de la recherche dans le but de recenser et développer les bonnes pratiques agricoles qui permettront de diminuer les émissions de gaz à effet de serre au niveau des exploitations.

Groupes de travail spéciaux et Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique

- 12. Les groupes de travail spéciaux se sont réunis à Bonn du 9 au 11 avril 2010 pour décider de la suite à donner aux négociations avant la seizième session de la Conférence des Parties de Mexico. Outre les sessions de négociation déjà prévues en 2010, les gouvernements ont décidé à la réunion de Bonn en avril d'organiser deux sessions supplémentaires d'au moins une semaine chacune. Ces sessions supplémentaires se tiendront entre la trente-deuxième session des organes subsidiaires de la CCNUCC (du 31 mai au 11 juin 2010) et la Conférence des Nations Unies sur les changements climatiques de Mexico (du 29 novembre au 10 décembre 2010). Le Groupe de travail spécial de l'action concertée à long terme au titre de la Convention a invité sa Présidente à rédiger, sous sa propre responsabilité, un texte visant à faciliter les négociations entre les Parties. Ce texte devra être prêt pour les sessions de mai-juin à Bonn.
- 13. La tenue de nouvelles réunions des groupes de travail spéciaux signifie que le projet de document sur les «Démarches sectorielles et mesures par secteur concertées dans l'agriculture» pourrait être réexaminé sous l'angle de l'atténuation au sein du Groupe de travail spécial de l'action concertée à long terme au titre de la Convention. Vu le consensus informel recueilli à la fin de la quinzième session de la Conférence des Parties autour d'un programme de travail sur l'agriculture pour l'Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique, les Parties à la trente-deuxième session de cet organe, en juin, pourraient décider de mettre en place un tel programme ou de reporter la décision sur ce sujet à la Conférence de Mexico.

Groupe consultatif de haut niveau du Secrétaire général des Nations Unies sur le financement de la lutte contre les changements climatiques

14. Le Secrétaire général des Nations Unies a créé un groupe consultatif de haut niveau, présidé par les chefs de gouvernement du Royaume-Uni et de l'Éthiopie et composé d'autres chefs d'État et de gouvernement, de hauts fonctionnaires de ministères et de banques centrales, ainsi que d'experts en finances publiques, développement et question connexes. Ce groupe remettra son rapport peu de temps avant la seizième session de la Conférence des Parties à Mexico.

Implications pour les activités de la FAO

15. De nombreux pays souhaitent toujours poursuivre les travaux afin de parvenir à un accord juridiquement contraignant sur les changements climatiques et de garantir ainsi que des mesures seront prises dans ce domaine et qu'elles seront efficaces. Dans le même temps, l'Accord de Copenhague expose, en termes très généraux, les grandes lignes des mesures d'atténuation et d'adaptation, et de l'engagement à mettre des ressources à la disposition des pays afin qu'ils prennent des dispositions dans ce sens. Même si seul un nombre limité de Parties non visées à l'annexe I ont produit des communications en réponse à l'Accord de Copenhague, la proportion de celles qui abordent la question de l'agriculture pourrait indiquer que ce secteur est susceptible de devenir une composante importante des mesures d'atténuation appropriées au niveau national dans les pays en développement. Les pays qui souhaitent offrir et ceux qui sollicitent un appui international en matière d'atténuation dans le domaine agricole peuvent s'acheminer sans délai vers la mise en place coordonnée de projets pilotes. Accompagnés, si nécessaire, d'une assistance technique spécialement adaptée à la situation des pays en question, ces projets seraient à même d'imprimer un élan et de préparer à l'action concrète. Un appui international à l'action au niveau des pays pourrait contribuer à renforcer l'assurance et les capacités nécessaires à l'adoption de mesures d'adaptation et d'atténuation, et instaurer un climat 6 COAG/2010/Inf.7

de confiance propice au consensus autour d'un accord international sur les changements climatiques.

- 16. Parallèlement, il conviendrait de créer un environnement favorable à de telles mesures d'atténuation dans le secteur agricole à l'aide d'éventuels instruments internationaux, qui devraient être approuvés par la Conférence des Parties. Ces dispositifs incluent les textes appropriés sur le financement, la mise au point et le transfert de technologies, l'atténuation et l'adaptation (considérant les synergies potentielles inhérentes à un certain nombre de pratiques de gestion des terres agricoles, mises en évidence par la FAO⁴).
- 17. Un programme de travail sur l'agriculture pour l'Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique pourrait contribuer à une meilleure compréhension et à l'adoption finale des méthodes et modalités scientifiques et technologiques nécessaires pour étayer l'action et l'assistance en matière d'atténuation dans le domaine agricole. L'exemple de la réduction des émissions résultant du déboisement et de la dégradation des forêts a montré l'efficacité d'un programme de travail spécial confié à l'Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique et de mesures pilotes sur le terrain pour parvenir à un consensus sur des questions méthodologiques épineuses. La FAO a déjà relevé quelques problèmes potentiels que l'Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique pourrait souhaiter traiter dans un Programme de travail sur l'agriculture, et certains pays ont suggéré que la FAO pourrait envisager de poursuivre ce travail.
- 18. La FAO est prête à apporter un appui technique aux négociations, en concertation avec le secrétariat de la UNFCCC, ainsi qu'aux mesures sur le terrain, en étroite coopération avec ses pays membres et ses partenaires (en particulier le FIDA, le GCRAI et la Banque mondiale). En clarifiant les problèmes, implications et options possibles concernant l'atténuation et l'adaptation dans les domaines relevant de son mandat, l'Organisation peut jouer un rôle aux côtés des pays pour permettre à ceux-ci de parvenir à un consensus.
- La FAO peut également appuyer les pays qui cherchent à assurer leur sécurité alimentaire tout en luttant contre les changements climatiques par des moyens qui renforcent mutuellement chacun de ces deux objectifs et par des voies de développement durables et à faible taux d'émission, empruntées sous la conduite et la responsabilité des autorités nationales. La FAO est à l'origine d'un projet de fonds d'affectation spéciale multidonateurs de cinq ans pour l'atténuation du changement climatique dans l'agriculture, nommé MICCA (Mitigation of climate change in Agriculture). Ce projet renforcera la base de connaissances sur les émissions et le potentiel d'atténuation de l'agriculture. Les pays pourront ainsi mettre sur pied leurs systèmes de notification des émissions, déterminer les options d'atténuation qui s'offrent à eux et au final accéder à différents types de financement des mesures d'atténuation. Ce projet permettra également de tester des options pratiques d'atténuation dans différents systèmes agricoles, dans un contexte de petits exploitants, et de déterminer les modalités de financement appropriées, y compris le paiement des services environnementaux. Il renforcera les capacités nécessaires aux pays en développement pour intégrer des mesures d'atténuation dans leurs politiques et pratiques agricoles, ainsi que des mesures d'atténuation agricoles dans leurs stratégies de lutte contre les changements climatiques.

⁴ Food Security and Agricultural Mitigation in Developing Countries: Options for Capturing Synergies, FAO, 2009.